Saint-George: ouverture des pistes

A moins d'un redoux, les deux pistes saint-georgeaises de ski alpin seront ouvertes officiellement dès ce week-end. Les téléskis fonctionnent selon les horaires suivants: samedi, dimanche et mercredi, de 9 à 17 heures. Ils sont utilisables tous les jours durant les vacances scolaires vaudoises. La société coopérative qui exploite les installations communique que les cannes du téléski de Lally ont été changées. Archives Céline Reuille **RD**

Informations sur www.stgeorge.ch

Rolle: conférence sur l'arthrose

Une conférence sur le thème: *Arthrose et vie quotidienne!* sera donnée lundi 18 janvier, de 14 à 16 heures par Muriel Pahud-Noverraz, secrétaire générale de la Ligue vaudoise contre le rhumatisme. Elle aura lieu à la Maison au Fil de L'eau, Promenade John Berney 4 à Rolle.

Renseignements: 022 365 77 00. Prix: 5 fr. avec goûter.

Dans la perspective de la votation du 7 mars, rencontre avec Antoine Goetschel, seul avocat des animaux du pays.

Nyon Les animaux ne sont plus sans défense

Le 7 mars prochain, il faudra se prononcer sur l'initiative de la Protection suisse des animaux pour obliger les cantons à se doter d'un avocat des animaux.

Un enjeu qui justifiait bien le passage au refuge de la SPA de Nyon de Maître Antoine Goetschel, seul défenseur de nos amies les bêtes à exercer, à 30%, dans le canton de Zurich depuis 2007. Ce spécialiste en la matière apporte toutefois son expertise et son conseil aux autorités zurichoises depuis 1992. *Grâce à mon action, les préfets, l'Office vétérinaire ou les magistrats n'hésitent plus à instruire les plaintes pour des maltraitances faites aux animaux*, explique-t-il.

Sa mission lui permet de suivre une procédure de A à Z. Procès-verbaux, photos, copies de plaintes, écoute des parties, rien ne lui échappe et, s'il le faut, il dispose même d'un droit de recours.

Mordant le défenseur des animaux? Sans doute lorsqu'il dénonce certains lobbies agricoles ou ces «paradis de la maltraitance» que sont les cantons sans défenseur des animaux. *Pour 2008, on relève dans le canton de Zurich, 1,43 cas de maltraitance pour 10 000 habitants, on tombe à 0,51 dans le canton de Vaud et à 0,03 en Valais*, précise-t-il. Largement de quoi justifier à ses yeux qu'après le 7 mars, la Confédération se dote d'une confrérie *de six ou dix défenseurs des animaux* compte tenu des petits cantons. Mais il ne sort pas pour autant les griffes si l'on objecte qu'une telle mission pourrait finalement ressortir d'une forme de luxe. *Je connais bien le processus. Au début, on injurie ou l'on dit que ce que je représente est dérisoire. Puis on m'attaque mais on finit par accepter*, plaide-t-il

Son enfance marquée par la possession de cochons d'Inde *en série, l'un après l'autre au lieu de les avoir par paire*, et son expérience d'avocat des animaux lui ont apporté une conviction: *celle que l'amour des animaux ne remplace pas la connaissance du besoin des animaux…*

PHILIPPE VILLARD
pvillard@lacote.ch

Entre une thèse juridique sur la protection des animaux et la publication de nombreux ouvrages sur le sujet, Antoine Goetschel s'est affirmé comme une référence dans les affaires de maltraitances animales. Andrée-Noëlle Pot

La régularisation des sans-papier de La Côte est demandée aux autorités par 669 Morgiens.

Morges Pétition pour les sans-papier

A *Nyon, on a demandé à un sans-papier de cotiser pour les pompiers*, s'insurgeait, hier, Raymond Carrard, conseiller communal de Nyon et vice-président du Collectif de soutien et de défense aux sans-papier de La Côte. Il dénonçait ainsi la situation paradoxale de ces clandestins.

Des travailleurs illégaux

On estime à un millier le nombre de travailleurs illégaux pour la région de La Côte, déclarait Pierre Strauss, président du comité du collectif. Fort de ce constat, il a remis, hier, une pétition, signée par 669 Morgiens, au président du Conseil communal Laurent Pellegrino.

La pétition en question vise à régulariser la situation de ces travailleurs sans statut légal. Le collectif a initié, il y a deux ans, une telle démarche à Nyon et à Gland.

Il s'agit d'une pression communale. En effet, la politique sur l'asile et sur les étrangers se sont durcies, soulignait Eric Voruz, conseiller national et ancien syndic de Morges. *La régularisation concerne les sans-papier qui disposent d'un contrat de travail, et qui sont inscrits aux assurances sociales*, précisait encore Raymond Carrard.

Laurent Pellegrino, qui a pris actes de la pétition, la transmettra à une commission chargée d'établir si oui ou non le texte sera pris en considération.

MARIE DESTRAZ
morges@lacote.ch

Dans leur pétition remise à Laurent Pellegrino, Pierre Strauss, Raymond Carrard et Eric Voruz (de g. à dr.) demandent un soutien communal à la régularisation des travailleurs sans-papier. Lauriane Barraud

La Côte + Les pistes sont ouvertes à La Vallée

Suite aux dernières chutes de neiges, les téléskis de la Vallée de Joux et de Vaulion seront ouverts dès ce week-end de 9 à 17 heures. Il sera également possible de profiter des 100 kilomètres de pistes de ski de fond tracées et balisées entre Le Marchairuz, le Mollendruz, la Thomassette et les Charbonnières.

Le lac de Joux est partiellement gelé, mais il reste strictement fermé à la marche et au patinage! A défaut de patins, on pourra chausser les raquettes à neige et partir à la découverte des 34 km de pistes balisées.

Toutes les informations sur le bulletin d'enneigement figurent sur le site www.myvalleedejoux.ch ou à notre répondeur info-neige au 021 845 42 42. **COM**

PUBLICITÉ